

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire**

**Séance du Jeudi 16 février 2017**  
**20h30**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD.

**Secrétaire de séance** : Sylvie SABATIER

**1) Autorisation de signer la nouvelle convention de transmission des actes au contrôle de légalité :**

Jean-Michel DREVET, nous lit la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

**2) Délibération 1<sup>er</sup> versement au SIVU groupe scolaire :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

**3) Délibération SPA :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

**4) Présentation de la dernière mouture de la rénovation du plateau sportif :**

Jean- Michel DREVET nous présente le projet : ce dernier est orienté vers un terrain de football de type Hat trick de dimension 23,50 mètres x 13 mètres avec une palissade de type main courante sur les côtés latéraux et une clôture pare-ballons derrière les buts.

**5) Délibération pour l'installation de bancs par l'association des boulistes de Tramolé :**

Jean-Michel DREVET, nous lit un courrier de Monsieur Christian Orcel le président des boulistes qui souhaite installer trois bancs le long du terrain de boules afin d'améliorer les conditions de confort et de sécurité du public lors des concours de boules. Une délibération est soumise au conseil municipal stipulant que l'ASBT se chargera de l'achat et l'installation de ces bancs et devra en assumer leur entretien.

Vote : 2 Abstentions – 11 pours

**6) Maintien de la motion de la commune de Tramolé pour rester hors zone Tafta et Ceta :**

Monsieur le Maire explique au conseil que Mme la Sous-Préfète demande le retrait de cette délibération prise le 13 octobre 2016.

En effet le contrôle de légalité a estimé que cette délibération empiète sur une compétence relevant de l'Etat ou de l'Union Européenne et est donc illégale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 2 contre et 2 absentions décide du maintien de la délibération.

**7) Délibération pour autoriser le SIVU à mettre en œuvre l'extension de la cantine :**

Mme MANDON présente le devis estimatif de 90.280 € HT fourni par Monsieur Daniel RUET, architecte, mandaté par le S.I.V.U. pour construire une extension de la cantine du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 contre, approuve l'extension de la cantine et donne un avis favorable au poste de directeur.

**8) Questions diverses :**

- Le recensement se déroule correctement.
- Le dossier du PLU communal est achevé, il a été envoyé à la préfecture et l'enquête public aura lieu probablement en juin 2017.
- L'AFL s'est entretenue récemment avec la municipalité pour attirer notre attention sur le déficit de bénévoles encadrants pour le salon des vins, cette problématique peut si elle n'est pas résolue mettre en péril à plus ou moins courte échéance la pérennité du salon des vins. Une action de communication et de sensibilisation envers la population va être menée par l'AFL.
- Afin d'optimiser le rangement des différents matériels inhérents aux activités associatives, un devis pour la création d'une mezzanine au-dessus de l'atelier municipal jouxtant la salle des fêtes va être réalisé.
- Rappel de la commission finances le jeudi 23 février à 20h.

Fin de séance : 22h30